

ASSOCIATION SYNDICALE DE DEFENSE CONTRE LA MER DE JULLOUVILLE CENTRE**RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2016**

Monsieur le Maire, Monsieur le représentant de GTM, Mesdames et Messieurs,
Merci de votre présence. Comme d'habitude, nous n'avons pas eu le quorum en juillet, l'AG se tient donc aujourd'hui.

Nous n'avons pas eu cet hiver et ce printemps de grosses tempêtes. Le niveau du sable qui était fortement descendu l'année dernière, du côté nord, est resté stable. Ceci a facilité les travaux de maintenance réalisés cet hiver et au printemps :

- Toutes les rampes d'escaliers dont certaines étaient fortement oxydées et pouvaient devenir dangereuses ont été remplacées par des rampes en inox. Travaux exécutés par l'entreprise IDC qui avait mis en place un prototype en face de l'avenue de Vaumoisson l'été dernier.
- Les désordres apparents sur le voile de béton de la digue et sur les poteaux des escaliers suite au remplacement des rampes, ont été traités par l'entreprise Drillet de Kairon qui intervient habituellement sur notre ouvrage.

L'année dernière, nous avons parlé des évolutions sur le plan législatif, la loi 2014-58 attribuant la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) aux collectivités territoriales, a priori la communauté de commune Granville Terre et Mer (GTM). Les textes font une distinction entre la lutte contre les submersions marines (protection des personnes) qui sera prise en charge par GTM, et la lutte contre l'érosion marine (protection des biens) qui reste à la charge des propriétaires. Notre ouvrage a pour objectif la protection de nos propriétés, il ne rentre donc pas, au moins pour l'instant, dans la compétence GEMAPI. La date de transfert de la compétence GEMAPI est le 1^{er} janvier 2018. L'esprit général de cette loi est une décentralisation et un désengagement de l'état au dépend des collectivités locales (communautés de communes).

Nous avons participé Daniel Lesguillier et moi-même à une réunion organisée le 20 juin dernier, à Carentan, par la préfecture de la Manche. Il en ressort que les ASA continueront à gérer les ouvrages de protection contre l'érosion marine dans le cadre d'un système d'endiguement qui devrait être défini par la communauté de commune avant le 31 décembre 2019. Il devrait en résulter un classement de certains des ouvrages impliquant des règles de gestion. Il y aura donc en 2018 et 2019 une période transitoire pendant laquelle on peut espérer que les choses devraient s'éclaircir. Il y aurait aussi une taxe spécifique GEMAPI dont les règles sont en cours d'élaboration et qui peuvent fluctuer en fonction de la mise en œuvre de la nouvelle politique concernant la taxe d'habitation. J'essaierai de mettre sur notre site internet les documents présentés lors de cette réunion du 20 juin, quand ils seront disponibles, pour ceux qui veulent approfondir le sujet.

Il y a un point que nous souhaitons aborder lors de notre AG 2017, c'est le nom de notre digue, qui n'en a pas pour l'instant. Ceux qui sont allés sur notre site ont pu voir quelques informations sur la construction de la digue et en particulier le journal de notre ancien président et fondateur de notre ouvrage, Paul Ricour. Nous proposons que son nom soit donné à la digue, en vertu de la qualité de son travail et de l'énergie qu'il a déployée pour protéger nos biens et restaurer notre promenade qui n'existait plus en 1936. Je précise qu'il s'agit de la digue en béton d'en-bas, car il peut y avoir une certaine confusion quand on parle de digue. Il n'est évidemment pas question de demander à débaptiser la promenade François Guimbaud. Si nous avons votre accord, nous verrons avec la commune comment matérialiser cela.

En ce qui concerne nos voisins de Jullouville Sud et Carolles, donc pour les immeubles qui sont actuellement sans protection, une enquête publique devrait être lancée après les vacances en vue de la constitution d'une nouvelle ASA qui leur serait propre. Le commissaire enquêteur qui vient d'être nommé m'a contacté fin juillet, je lui ai confirmé notre position sur le sujet.

Après des questions éventuelles, je soumettrai ce rapport moral à votre approbation. Merci de votre attention.

Fait à Jullouville le 16/08/2017
Le président Bernard Masurel